

RÈGLEMENT DU JEU-CONCOURS « Une Rentrée Très Classe »

Tirage au sort et Instants Gagnants

Article 1 - Définition et conditions du jeu-concours

ASSOCIATION DES COMMERCANTS DU CENTRE VICTOR HUGO n° de SIRET 317 803 377, dont le siège social est situé Centre Commercial Victor Hugo, 17 avenue Victor Hugo 26000 Valence organise un jeu tirage au sort ainsi que des Instants Gagnants dans le cadre d'une opération promotionnelle liée à la période de la rentrée des classes.

- ASSOCIATION DES COMMERCANTS DU CENTRE VICTOR HUGO est désignée également ci-après comme : « l'Organisateur, la Société Organisatrice, les Organisateurs, le Professionnel ».
- Le « Participant » au jeu-concours est désigné également ci-après comme « le Participant, l'Utilisateur, le Contributeur, le Joueur ».
- Les « Gagnants » au tirage au sort et aux instants gagnants sont désignés également ci-après comme « les Gagnants ».

Article 2 - Conditions de participation

Ce concours est ouvert à toute personne physique majeure ou mineure résidant en France, cliente ou non auprès du centre commercial pour le tirage au sort. Les Instants Gagnants, de leur côté, nécessitent des justificatifs d'achat réalisés exclusivement au sein des boutiques de Centre Commercial Victor Hugo de Valence. Conditions de participation pour les mineurs compte-tenu des dispositions légales : ils peuvent participer à condition d'être valablement représentés et accompagnés de leur représentant légal, notamment lors du retrait des lots. Il sera destinataire de ces derniers.

Sont exclus de toute participation au présent Jeu et du bénéfice de toute dotation, que ce soit directement ou indirectement l'ensemble du personnel de la Société et des Partenaires, y compris leur famille et conjoints (mariage, P.A.C.S. ou vie maritale reconnue ou non). Le non-respect de cette contrainte par un participant entraînera la nullité de sa participation au jeu-concours. ASSOCIATION DES COMMERCANTS DU CENTRE VICTOR HUGO pourra effectuer ou faire effectuer toute vérification estimée nécessaire afin de contrôler la qualité des participants.

Article 3 - Dates du concours

- Date de début jeu concours : 22 août 2022
- Date de fin jeu concours : 3 septembre 2022
- Date du tirage au sort : au plus tard 5 septembre 2022
- Date de désignation du Gagnant tirage au sort : au plus tard 5 septembre 2022
- Dates Instants Gagnants : 24 août 2022, 27 août 2022 et 31 août 2022 (3 instants gagnants sur chacune de ces trois dates)

Article 4 - Modalités de participation

4.1) Modalités du jeu concours

Le jeu se déroule sur deux canaux :

La participation se déroule sur le site internet du centre commercial : <https://victor->

hugo.klepierre.fr/

La Société Organisatrice ne saurait être tenue pour responsable en cas d'indisponibilité du jeu pendant la durée de l'opération.

- Chaque participant doit se rendre sur le site internet de Centre Commercial Victor Hugo <https://victor-hugo.klepierre.fr/> Pour participer, le joueur doit se rendre sur la page dédiée au jeu sur le site internet (rubrique « Evénements »).
- S'identifier en remplissant tous les champs obligatoires. Si ces conditions ne sont pas respectées, la participation n'est pas valable.

4.2) Principes et fonctionnement

Il s'agit d'un jeu sous forme de tirage au sort avec nécessité de renseigner le mot mystère caché dans les vitrines du Centre, sans obligation d'achat. La désignation du gagnant se fera de manière aléatoire grâce à une mécanique de jeu de hasard.

Le joueur ne peut jouer qu'une fois par adresse IP. Conformément à la loi Informatique et Libertés N° 78-17 du 6 janvier 1978, chaque participant peut accéder aux informations le concernant ou les faire rectifier en écrivant par simple lettre à CENTRE VICTOR HUGO – 17 avenue Victor Hugo 26000 Valence.

Les Instants Gagnants quant à eux se dérouleront au sein du Centre Commercial. Trois instants gagnants sur les trois dates citées ci-dessus. L'instant sera désigné par un animateur au micro dans le Centre. Les visiteurs doivent retrouver l'étoile qui sera installée dans une des vitrines et ensuite trouver l'animateur. L'animateur désignera le gagnant soit la première personne à lui apporter la bonne localisation de l'étoile.

Le fait de participer à ces jeux implique l'acceptation pure et simple du présent règlement sans aucune réserve.

4.3) Garanties et responsabilité sur la validité des candidatures

ASSOCIATION DES COMMERCANTS DU CENTRE VICTOR HUGO se réserve le droit d'annuler, de mettre fin ou modifier cette opération si elle ne se déroule pas comme convenu : toute violation, intervention non autorisée, fraude, action d'un concurrent, problème technique ou autre cause hors du contrôle de ASSOCIATION DES COMMERCANTS DU CENTRE VICTOR HUGO. De façon générale, les Participants garantissent les Organisateurs du présent concours contre tous recours, actions ou réclamations que pourraient former, à un titre quelconque, tous tiers, au titre de toutes les garanties et engagements pris. Toute participation incomplète ou erronée sera rejetée, sans que la responsabilité de l'Organisateur puisse être engagée. Toute déclaration mensongère d'un participant entraînera son exclusion du concours sans que la responsabilité de l'Organisateur puisse être engagée. Ainsi, la Société Organisatrice se réserve le droit sans réserve de modérer à posteriori et de ne pas valider, voir exclure, supprimer du concours, tout participant qui ne respecterait pas une des conditions du présent règlement.

Article 5 - Dotations/lots

5.1) Dénomination des dotations

Les lots ne seront ni repris, ni échangés contre un autre objet. Il n’y aura aucune contrepartie financière possible. Pour l’ensemble des lots, la société organisatrice se réserve le droit de les remplacer, en tout ou partie, par d’autres lots équivalents, en cas de difficulté indépendante de sa volonté pour délivrer les lots annoncés. Aucune réclamation ne pourra être formulée à ce titre à la société organisatrice et à ses prestataires.

Le lot suivant est à gagner par une personne sur le jeu SITE INTERNET :

Bons d’achats dans les boutiques du Centre Victor Hugo	1 000 € (valeur globale)
--	--------------------------

Les gagnants des Instants Gagnants se verront rembourser sous forme de cartes cadeaux – à partir de justificatifs d’achat effectués le jour même dans des boutiques du Centre Commercial Victor Hugo exclusivement et à hauteur de 300 € maximum.

5.2) Modalités de récupération et d’utilisation

Le Gagnant des 1000 € de shopping (sous forme de cartes cadeaux) sera désigné par la mécanique du jeu précisée ci-dessus (article 4).

Le Gagnant sera contacté par l’Organisateur par mail.

Pour obtenir son lot, le gagnant devra présenter :

- Le message électronique personnel reçu
- Une pièce d’identité en cours de validité

Les Gagnants des Instants Gagnants devront remettre à l’animateur les justificatifs d’achats pour copie ainsi qu’une pièce d’identité. Le Centre leur remettra dans les 5 (cinq) jours maximum les bons cadeaux d’un montant identique au(x) justificatif(s) fourni(s).

Les lots seront à récupérer au Centre - 17 avenue Victor Hugo 26000 Valence sur rendez-vous au 04 75 41 86 10. Ils auront un délai de (trente) 30 jours à compter de celle-ci pour réclamer leurs gains. Passé la date limite de récupération des lots, il ne sera plus possible de les réclamer, et ils seront considérés comme perdus. Aucun envoi postal ne sera effectué. Les Gagnants devront donc récupérer leurs lots par leurs propres moyens.

Une attestation de réception des lots devra être remplie et signée par les gagnants pour bénéficier de leurs lots.

Article 6 - Modalités d’attribution des lots

Une seule dotation pour une même personne physique. Les Gagnants seront contactés grâce aux informations fournies lors de leur participation au tirage au sort : nom, prénom, date de naissance, adresse, ville, code postal, adresse email. Si les informations communiquées par le participant sont incomplètes, il perdra la qualité de Gagnant et ne pourra effectuer aucune réclamation.

Article 7 - Données nominatives et personnelles

Les données à caractère personnel recueillies vous concernant sont obligatoires et nécessaires pour le traitement de votre participation au jeu. Elles sont destinées aux Organismes, ou à des sous-traitants et/ou des prestataires pour des besoins de gestion. Conformément à la réglementation en vigueur, les informations collectées sont destinées exclusivement aux Organismes et elles ne seront ni vendues, ni cédées à des tiers, de quelque manière que ce soit. Les renseignements communiqués par le participant sont destinés à l'usage de ASSOCIATION DES COMMERCANTS DU CENTRE VICTOR HUGO dans le cadre de l'accès à son service conformément aux conditions générales de vente et dans le cadre de la gestion du présent jeu.

Article 8 - Responsabilités et droits

Les Organismes :

- Se réservent le droit d'augmenter, de modifier, de proroger, d'écourter, de limiter les gains ou d'annuler ce jeu en cas de force majeure tel que défini par la jurisprudence. En conséquence, leur responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.
- Ne pourront être tenus responsables de l'utilisation frauduleuse des droits d'attribution des lots d'un Participant.

Article 9 - Conditions d'exclusion

La participation à ce jeu implique l'acceptation pleine et entière des modalités énoncées dans le présent règlement sans aucune réserve ni condition préalable du Participant, le non respect dudit règlement, entraînant l'exclusion du concours, la nullité pure et simple de sa participation et de l'attribution des lots.

Article 10 - Dépôt du règlement

Le présent règlement est déposé chez : SELARLMOURET & AYACHE Huissiers de Justice, 21 rue Paul Henri Spaak 26905 Valence. Il pourra être présenté sur simple demande auprès de la Direction du CENTRE COMMERCIAL VICTOR HUGO.

Article 11 - Juridictions compétentes

Le présent règlement est soumis à la loi française. Les partis s'efforcent de résoudre à l'amiable tout différent né de l'interprétation ou de l'exécution du présent règlement. Si le désaccord persiste, il sera soumis aux tribunaux compétents. Le Participant reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement, de l'accepter sans réserves et de s'y conformer.